



Madame Caroline LABOUCARIE  
Directrice de l'Environnement  
Hôtel du Département  
Quai Jean Moulin  
76101 Rouen Cedex.

Le 18 mars 2013.

Pierre LEBRUN,  
Président de l'Association de Défense des Berges de Seine  
Sahurs – Moulineaux – La Bouille – Caumont.

Madame la Directrice,

Mon courrier a pour but de vous expliquer l'engagement de notre association pour un rejet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur nos berges de Seine à Sahurs et exprimer notre inquiétude sur une information perçue récemment.

Le GPMR est propriétaire actuel des anciennes chambres de dépôts des boues de Seine d'une superficie d'environ 33 ha et sur lesquelles il projette d'implanter une ferme Photovoltaïque de 12 Mégawatts via un opérateur privé après avoir lancé un appel à candidatures.

L'association dont le but est la défense du patrimoine et de la qualité de vie existante des résidents des communes de Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont contre toute implantation ou exploitation industrielle sur les berges de la Seine à proximité des villages qui entraînerait des nuisances sonores, visuelles et une pollution atmosphérique n'est pas opposée à ce type d'énergie renouvelable mais elle ne peut admettre que cette implantation soit réalisée en dépit de toute concertation, dans un site à forte sensibilité visuelle, au détriment de l'environnement comme de l'habitat. De plus elle serait en contradiction avec les différents classements, acquis et en cours.

Pour aider à réaliser ce projet la mairie de Sahurs effectue actuellement une modification de son POS en PLU, nécessité absolue pour modifier un zonage actuellement NDa et permettre des installations à "caractère électrique". Cette position communale n'obtient pas une majorité absolue du conseil municipal mais suscite une vive réaction des habitants des communes des deux rives de la Seine.

Notre intervention près de l'administration en charge du dossier, des élus locaux et régionaux, de la Chambre d'Agriculture, du Parc Naturel Régional, du CRE, de la DDTM et du Président du Conseil Général Didier Marie a permis de soulever des interrogations et d'obtenir des réponses avec un avis "très défavorable" à ce type de projet dans cet endroit remarquable situé face à La Bouille et Caumont.

Nous savons que le chantier d'agrandissement de la zone d'évitage d'Hautot sur Seine doit démarrer incessamment.

L'opérateur retenu par le GPMR pour l'implantation de la centrale, Monsieur Cyril Wolkonsky, semble laisser entendre que le passage des câbles nécessaires au transport de l'énergie électrique vendue serait réalisé lors du grand chantier entrepris prochainement.

Sachant qu'à ce jour l'étude sur le PLU n'est pas achevée et que par conséquent aucune décision ne peut être prise par l'administration, il nous semble improbable que l'autorisation d'un passage de câbles soit donnée par les services en charge de délivrer les ouvertures de chantier d'évitage des navires de grandes tailles ; dans l'incertitude actuelle et l'inquiétude des habitants des communes à l'écoute de ce "bruit colporté",

Nous vous demandons Madame La Directrice, de bien vouloir nous renseigner quant à cette rumeur selon laquelle une autorisation serait donnée à l'opérateur du projet photovoltaïque pour passer les câbles nécessaires à son projet lors des travaux sur la zone d'évitage.

Vous remerciant à l'avance de votre information et dans l'attente,

Je vous prie de croire, Madame La Directrice, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Pierre LEBRUN.

Association De Défense des Berges de Seine  
Sahurs – La Bouille – Moulinaux – Caumont  
49, chaussée du Roy –76113 Sahurs.  
Site internet : [www.defensedesbergesdeseine.fr](http://www.defensedesbergesdeseine.fr)